

Impact sur l'environnement

Bruit

Engie Electrabel développe ses projets en respectant l'environnement, le paysage et surtout les riverains. Nous nous efforçons toujours de limiter au maximum l'impact pour toutes les parties impliquées. Néanmoins, dans certaines circonstances, en fonction de la vitesse et de la direction du vent, un son peut être perçu, principalement en raison du sifflement des pales.

Afin de minimiser le plus possible l'impact de cette pollution sonore potentielle, les éoliennes sont toujours construites à une **distance suffisante des habitations** isolées et des zones d'habitat au plan de secteur. La réglementation en Région Wallonne impose également des **valeurs strictes** d'émission de bruit en matière de logement, en fonction de l'emplacement (zone résidentielle, zone agricole, zone industrielle et heure (durant la journée ou la nuit) qui seront **respectées à tout moment**. Le niveau de bruit nocturne admissible pour les zones agricoles et les zones d'habitat est de 45 dB (A) en journée et de 43 dB (A) la nuit (sauf, pour les zones d'habitat, en conditions estivales - 40 dB (A)). Plusieurs échelles de comparaison en ligne sont disponibles pour vous donner une idée de la signification exacte de ces niveaux sonores.

Enfin, nous équipons également nos éoliennes des **dernières technologies** (conception optimisée, etc.) pour **limiter autant que possible la production de bruit** et optimiser la gestion des turbines.

Tout incidence possible d'un parc éolien sur les personnes et sur la nature est examinée en détail au niveau de l'étude des incidences sur l'environnement, qui fait partie de la demande de permis. Cette dernière est réalisée par un bureau d'études indépendant.

